

Réunion du 7 mars 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
ent
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Madame Danielle DILIGENT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis HOERLE

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Marcel BAUER

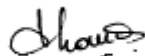
N° CP/2016/45 - Voirie départementale - Entretien programmé du réseau routier - 1222
Sécurité des usagers sur les routes départementales
- Dispositif de franchissement de la faune -

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer aux associations ci-dessous une aide globale de 22 757 € pour le suivi de l'opération batraciens 2016, selon la répartition suivante :
- 19 800 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- 2 957 € à l'Association les Piverts.

Elle autorise par ailleurs son président à signer les conventions liant le Département et les associations concernées par la mise en œuvre de cette opération (conventions établies selon le modèle annexé au rapport). Le versement de ces aides interviendra pour moitié à la signature de la convention, et le solde à la remise du rapport final et sur production d'un mémoire récapitulatif.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160307-lmc199063-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 17/03/16